



Achat d'un terrain constructible et plus maintenant

Par **Gerard LAMBERT**, le 19/01/2012 à 14:15

LAMBERT Gérard
759, route de Mimet
13120 GARDANNE
Tél. 09 54 47 53 53
Mob. 06 23 69 52 95
gelambert13@gmail.com

Bonjour,

J'ai acquis en 1994 un terrain constructible pour la construction d'une maison...
Ayant eu un très grave accident de travail avec traumatisme crânien en 1997 et de ce fait mon projet à été suspendu pendant quelques années.
Aussi, en 2003 j'ai voulu reprendre mon projet et la je me suis aperçu que mon terrain était passé en zone non constructible et en zone N.D.
Cela fait que je me bat depuis maintenant plus de 5 ans pour la révision du P.L.U qui normalement devait avoir lieu fin 2011 et après un appel à la mairie, l'on me dit que le P.L.U. est maintenant prévu pour fin 2013 et que mon terrain risque de rester en zone N.D.
Sur les plans remis lors de mon achat du terrain, il y avait une petite construction que j'ai occupé pendant 2 ans et après un incendie de cette habitation voulant la reconstruire, l'on ma dit en mairie que cette construction n'était pas cadastrer...
Merci de me dire si j'ai des recours par rapport au comportement de la mairie vis-à-vis de mes projets.
Dans l'attente de vos commentaires, recevez mes plus cordiales salutations.

G. Lambert,